

## Moi dans la presse, je lis...

**Author :** spo

**Categories :** [Informations](#)

**Date :** 10 février 2010

Dans les journaux, il n'y a pas à dire, le meilleur reste le... « Courrier des lecteurs. » Bon, d'accord, il n'a rien d'innocent. Il est trié, choisi, réparti savamment, en fonction de..., pour laisser croire à... Mais, quand même !

Je ne voudrais pas reprendre l'antienne (facile et aujourd'hui plutôt dépassée) entre pays légal et pays réel, que les scribouillards à la solde de certains de nos évêques pourraient utiliser en revenant sur l'accusation de maurrasisme, mais il y a un peu de cela quand même.

Prenons un exemple.

Dans *La Croix* du 20 janvier dernier (voir cette [page](#) et sur [celle-là](#)) Frédéric Mounier, correspondant à Rome de ce quotidien, qui est au bureau dirigeant de l'épiscopat français ce qu'est Olivier Besancenot au NPA, un porte-parole, consacrait un très mauvais article aux traditionalistes français. On lira en comparaison la réponse d'un représentant du groupe de demandeurs de l'application du Motu Proprio en la paroisse Notre-Dame de la bonne ville de Versailles.

Une parole claire, sans énervement, sans amalgame, sans sous-tendu politique, mais au contraire une vision spirituelle et une soif d'unité au-delà des diversités. Le plus parfait contre-exemple

de l'article de Frédéric Mounier. Vous ne me croyez pas. Voici donc le texte de ce courrier :

### MOTU PROPRIO, PRÉCISIONS

Dans votre édition du 20 janvier, Frédéric Mounier rapporte les propos d'évêques après leur rencontre avec Benoît XVI: «*À Versailles et à Strasbourg, des groupes militants utilisent le motu proprio, pratiquant la surenchère systématique avec des moyens militants, en se réclamant du Pape. (...) S'il ne s'agit que de petits groupes isolés à ramener au bercail, il faut les traiter avec respect (...). Mais s'ils cherchent à faire du prosélytisme au détriment du rite de Paul VI, c'est différent.*».

Ces propos ont particulièrement blessé les demandeurs d'application du Motu Proprio Summorum Pontificum dans la paroisse Notre-Dame de Versailles et ils tiennent à apporter les précisions suivantes:

Depuis septembre 2007, 125 familles habitant le ressort territorial de la Paroisse Notre-Dame de Versailles ont souhaité pouvoir bénéficier le dimanche d'une messe selon la forme extraordinaire. Il s'agit de familles de la génération Jean-Paul II qui ne sont pas nécessairement issues d'un milieu dit « traditionnel ». Les échanges avec le curé de la paroisse et Monseigneur Éric Aumonier ont toujours été courtois et respectueux. Depuis deux ans plusieurs d'entre eux siègent même au conseil pastoral de la paroisse.

Le Motu Proprio a énoncé un *modus operandi* clair pour les personnes souhaitant dans leur paroisse bénéficier de la messe selon la forme extraordinaire. Nul prosélytisme ne saurait leur être reproché de ce fait. L'un des apports essentiels du concile Vatican II est d'affirmer le rôle du laïc dans l'Église, tout en respectant dans sa Constitution sur la Liturgie la Tradition vivante de l'Église. C'est dans ce droit fil que nous menons notre action.

De même, nous réfutons catégoriquement les qualificatifs de « militants ». La jeunesse des demandeurs de Notre-Dame les met, Dieu merci, à l'abri des querelles du passé: nous sommes des catholiques d'aujourd'hui, laïcs profondément engagés dans la vie de l'Église. Notre action ne vise ni plus ni moins qu'à demander avec charité et humilité l'application d'un texte pontifical. Nous travaillons également à la nécessaire réconciliation entre tous les catholiques.

Au nom des demandeurs de la Paroisse Notre-Dame de Versailles,